

# 21<sup>e</sup> challenge national de bowling

## 12 au 14 juin 2026

### à La Rochelle (17)



## Fiche inscription individuelle

**Date limite d'inscription : 13 avril 2026**

**à renvoyer à : [gerald.eudes@manche.gouv.fr](mailto:gerald.eudes@manche.gouv.fr)**

☐ Sportif - ☐ Accompagnateur (selon règlement)

ASCE :  N° carte adhérent

Nom du participant :  Prénom :

☐ Membre actif - ☐ Ayant droit - ☐ Majeur - ☐ Mineur, précisez la date de naissance

Si **ayant droit** préciser le nom du titulaire de la carte :

Adresse administrative :

Téléphone :  - Mobile

Adresse :

Courriel :  @

Personne à contacter : Nom :  Tél :

| Prestations                                      | Sportif adhérent | Sportif adhérent/ext | Accompagnateur adhérent | Accompagnateur adhérent/ext. |
|--------------------------------------------------|------------------|----------------------|-------------------------|------------------------------|
| Forfait                                          | <b>104,00 €</b>  | <b>154,00 €</b>      | <b>112,00 €</b>         | <b>168,00 €</b>              |
| Supplément chambre individuelle pour les 2 nuits | 70,00 €          | 70,00 €              | 70,00 €                 | 70,00 €                      |
| Visite accompagnateur samedi                     |                  |                      | OUI / NON               | OUI / NON                    |
| Panier repas du dimanche midi                    | OUI / NON        |                      | OUI / NON               | OUI / NON                    |
| Déplacement en mini bus                          | 20,00 €          | 20,00 €              | 20,00 €                 | 20,00 €                      |
| <b>MONTANT TOTAL</b>                             | €                | €                    | €                       | €                            |

(Le forfait est calculé sur la base d'un hébergement en chambre double de deux personnes, petit déjeuner compris et des repas du vendredi soir au dimanche midi)

 **L'ASCEE-50** mettra à votre disposition un mini bus ou un véhicule 5 places avec un grand coffre (si moins de 5 personnes) et **elle prendra également les frais de carburant + 50 % des tickets d'autoroute** sur justificatifs

### Visite accompagnateur Samedi 13 juin 2026

Au départ du Vieux-Port de La Rochelle, les participants embarqueront à bord d'un bateau pour une traversée à la découverte du pertuis d'Antioche, situé entre les îles de Ré et d'Oléron. Cette navigation permettra d'admirer les paysages maritimes emblématiques du littoral charentais.

Le parcours comprendra également un tour du célèbre Fort Boyard, impressionnant édifice de pierre construit en pleine mer. Des commentaires à bord permettront de découvrir l'histoire et les particularités de ce monument emblématique de la Charente-Maritime.

Une escale sur l'Île d'Aix est ensuite prévue. Les participants y déjeuneront dans un restaurant de l'île avant de profiter d'un temps de promenade pour découvrir ce territoire préservé. La visite pourra se poursuivre par la découverte de l'un des musées de l'île, le musée Napoléon ou le musée Africain.

En fin d'après-midi, le groupe regagnera La Rochelle en bateau, concluant ainsi cette journée d'excursion entre patrimoine maritime, nature et histoire.

**Nom Prénom de mon ou ma partenaire :**

 Je désire partager ma chambre ☐ oui - ☐ non avec :

Nom :  - Prénom :  ASCE :

J'accepte d'être hébergé avec un participant (e) d'une autre ASCE : ☐ oui - ☐ non

 Je souhaite une chambre pour personne à mobilité réduite : ☐ oui - ☐ non

 Intolérance alimentaire : ☐ oui - ☐ non

☐ **Article 10 – Droit à l'image**

Chaque participant à une organisation fédérale accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'événement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et tout autre moyen existant ou non encore existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier.

Toute prise de vues ou de son, toute photographie, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de la FNASCE.

Le fait de s'inscrire au challenge implique l'acceptation que l'organisateur ou la FNASCE utilise son image dans le cadre de son activité.

Si un participant refuse que son image soit exploitée par l'organisateur, il devra le mentionner par écrit au moment de son inscription. Toutefois, le participant qui sera sur une photo de foule prise dans un endroit public ne pourra refuser la publication de ladite photo.

☐ **Article 14 – Acceptation du règlement** Par le seul fait de son inscription, tout participant au challenge adhère sans restriction aux dispositions générales et au présent règlement et accepte toutes les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés. Par le simple retour de la fiche d'inscription, chaque responsable d'association certifie avoir pris connaissance du règlement de la discipline, l'accepter et s'engage à le diffuser à l'ensemble des membres de sa ou ses équipes.

☐ **Article 15 – Protection des participants** La loi 2022-293 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France fait apparaître des évolutions afin de protéger les participants de tous types de violences (physique, psychologique, sexuelle) : • Article 8 : Les structures veillent à lutter contre toutes formes de violences et de discrimination dans le cadre des activités physiques et sportives. • Article 35 : La loi oblige les fédérations et les associations qui lui sont liées à « informer ses adhérents de l'existence de garanties relatives à l'accompagnement »

à  le   
signature de l'adhérent

Vu et certifié par le/la président (e) de l'ASCE d'origine

à  le

Signature

Cachet de l'ASCE